

RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION PROMOTIONNELLE

« Back to School »

(ci-après : le « Règlement »)

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Le présent Règlement a pour objet de définir les modalités de l'opération promotionnelle « **Back to School** » (ci-après la « **Promotion** »).
2. L'organisateur est la société Packhelp Spółka Akcyjna, dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Kolejowa 5/7, 01-217 Varsovie, inscrite au registre des entrepreneurs du Registre national judiciaire (Krajowy Rejestr Sądowy) tenu par le Tribunal d'arrondissement de la ville capitale de Varsovie, XIII^e division commerciale du Registre national judiciaire, sous le numéro KRS 0000831872, titulaire du numéro d'identification fiscale NIP 1231308129 et du numéro statistique REGON 362932312, au capital social de 167 137,60 PLN (ci-après l'« **Organisateur** »).
3. Chaque Participant à la Promotion doit prendre connaissance du contenu du présent Règlement, qui établit les règles et les conditions de participation à la Promotion. La participation à la Promotion est volontaire. La participation à la Promotion vaut acceptation par le Participant des conditions de la Promotion définies par le présent Règlement. La Promotion se déroule du 7 septembre 2026 à partir de 8:00:00 jusqu'au 14 septembre 2026 jusqu'à 23:59:59.
4. La Promotion consiste en ce que le Participant qui remplit les conditions de participation à la Promotion et qui, pendant la durée de la Promotion, effectue dans la boutique en ligne de l'Organisateur, à l'adresse : <https://opakowania.inpost.pl/pl-pl> (la « Boutique »), l'achat de tout produit ne nécessitant pas de devis personnalisé (ci-après : le « Contrat »), bénéficiera d'une remise de 12 % (douze pour cent) sur la valeur des produits achetés.

La remise sera appliquée à la condition que le Participant saisisse, dans le champ intitulé « Ajouter un code promotionnel », le code promotionnel individuel qui lui a été communiqué par l'Organisateur par courrier électronique. Le code promotionnel est attribué au Participant et ne peut pas être utilisé par une autre personne.

L'application de la remise est subordonnée à la réalisation d'un achat unique d'une valeur d'au moins 100 PLN (cent zlotys) TTC, hors frais de livraison.

5. La participation à la Promotion est possible pour le Participant qui remplit cumulativement les conditions suivantes :

- il possède un compte actif dans la Boutique ;
- il a effectué dans la Boutique au moins un achat au cours des 45 jours précédant le jour du début de la Promotion ;
- il accepte le contenu du présent Règlement ;
- il conclut le Contrat pendant la durée de la Promotion ;
- il effectue un achat d'une valeur d'au moins 100 PLN (cent zlotys) TTC, hors frais de livraison ;
- il saisit, lors de la passation de la commande, le code promotionnel individuel reçu de l'Organisateur par courrier électronique.

La Promotion s'adresse exclusivement aux Participants qui ont effectué un achat dans la Boutique au cours des 45 jours précédant le début de la Promotion et qui ont reçu de l'Organisateur un code promotionnel individuel donnant droit à bénéficier de la Promotion.

6. Les conditions de la présente Promotion ne sont pas cumulables avec d'autres opérations promotionnelles annoncées par l'Organisateur.

II. PROCÉDURE DE RÉCLAMATION

1. Les réclamations relatives au déroulement de la Promotion peuvent être adressées par courrier postal à l'adresse : Packhelp S.A., siège social à Varsovie, ul. Kolejowa 5/7, 01-217 Varsovie, ou par voie électronique, en envoyant un message à l'adresse e-mail : kontakt@instore.com. La réclamation doit comporter la mention qu'elle concerne la présente Promotion ainsi que, en outre, le prénom et le nom ou la dénomination du Participant qui la dépose, son adresse ou son adresse électronique (selon le mode de contact choisi avec l'Organisateur) ainsi qu'une description précise et l'indication du motif de la réclamation.
2. Les réclamations peuvent être déposées pendant la durée de la Promotion et dans un délai de 30 jours à compter de sa clôture. La date de dépôt de la réclamation est la date d'envoi postal ou la date d'envoi de la réclamation par courrier électronique à l'Organisateur. À la demande de l'Organisateur, le Participant doit démontrer les circonstances attestant du respect des délais susmentionnés.
3. Après réception de la réclamation conformément aux points II.1 et II.2, l'Organisateur y répond dans un délai de 14 (quatorze) jours calendaires à compter de la date de remise de la réclamation à l'Organisateur. La réponse à la réclamation sera donnée par écrit, par voie postale ou par courrier électronique, selon le mode de dépôt de la réclamation.
4. Après épuisement de la procédure de réclamation, le Client a le droit de faire valoir devant les juridictions de droit commun les prétentions qui n'ont pas été retenues.
5. Le Participant a la possibilité de recourir à des modes extrajudiciaires de traitement des réclamations et de règlement des litiges, notamment :

- a. saisir l'inspecteur de voïvodie de l'Inspection commerciale (Inspekcja Handlowa) d'une demande d'ouverture d'une procédure de médiation en vue d'un règlement amiable du litige. Les informations relatives à la procédure de médiation sont disponibles aux sièges et sur les sites Internet des différents Inspectorats de voïvodie de l'Inspection commerciale ;
- b. saisir le tribunal arbitral permanent de consommation fonctionnant auprès de l'inspecteur de voïvodie de l'Inspection commerciale d'une demande de règlement du litige né du contrat conclu. La liste des tribunaux arbitraux permanents de consommation figure sur le site Internet de l'Office de la concurrence et de la protection des consommateurs : www.uokik.gov.pl/wazne_adresy.php ;
- c. solliciter une aide juridique gratuite auprès du médiateur municipal (d'arrondissement) des consommateurs ou auprès d'une organisation sociale dont les missions statutaires comprennent la protection des consommateurs, notamment la Fédération des consommateurs (www.federacja-konsumentow.org.pl).

Des informations détaillées sur les modes extrajudiciaires de traitement des réclamations et de règlement des litiges, ainsi que sur les règles d'accès à ces procédures, sont disponibles aux sièges et sur les sites Internet des médiateurs des consommateurs d'arrondissement (municipaux), des organisations sociales dont les missions statutaires comprennent la protection des consommateurs, des Inspectorats de voïvodie de l'Inspection commerciale ainsi que de l'Office de la concurrence et de la protection des consommateurs.

Le recours aux modes extrajudiciaires de traitement des réclamations et de règlement des litiges revêt un caractère volontaire et peut avoir lieu lorsque les deux parties au litige y consentent.

III. DISPOSITIONS FINALES

1. Le Règlement entre en vigueur le 7 septembre 2026.
2. L'Organisateur se réserve le droit de modifier le Règlement ainsi que de mettre fin de manière anticipée à la Promotion. En cas de modification du Règlement de la Promotion, lorsque la modification ne porte pas atteinte aux droits et obligations du Participant ni ne les modifie de manière substantielle, elle peut être introduite sans préavis et s'applique à compter du jour de son annonce. Dans les autres cas, le Règlement de la Promotion peut être modifié pour des motifs importants, parmi lesquels figurent notamment la modification des dispositions légales généralement applicables ou de leur interprétation, l'adoption d'un jugement ou d'une décision par un organe compétent, la nécessité de prévenir les abus, ou encore une modification technique ou organisationnelle qui n'affecte pas l'essence de la Promotion.
3. La modification du Règlement n'affecte pas les droits acquis des Participants. Les Contrats conclus avant l'entrée en vigueur de la modification sont régis par la version du Règlement en vigueur à la date de conclusion du Contrat.
4. En cas de modification substantielle du Règlement de la Promotion, qui affecte défavorablement un Participant ayant la qualité de Consommateur, celui-ci peut renoncer à sa participation à la Promotion dans un délai de 14 jours à compter de l'entrée en vigueur de la modification, sans conséquences négatives.
5. Pour les questions non réglées par le présent Règlement, les dispositions du Code civil et les autres dispositions légales généralement applicables s'appliquent.
6. Le contenu du présent Règlement est mis à disposition gratuitement au siège de l'Organisateur ainsi qu'à l'adresse : <https://opakowania.inpost.pl/pl-pl/regulamin-promocji>

CLAUSE D'INFORMATION POUR LES PARTICIPANTS À LA PROMOTION

1. Responsable du traitement des données à caractère personnel

Le responsable du traitement des données à caractère personnel est la société Packhelp Spółka Akcyjna, dont le siège social est situé à Varsovie, ul. Kolejowa 5/7, 01-217 Varsovie, inscrite au registre des entrepreneurs du Registre national judiciaire tenu par le Tribunal d'arrondissement de la ville capitale de Varsovie, XIII^e division commerciale du Registre national judiciaire, sous le numéro KRS 0000831872, titulaire du numéro d'identification fiscale NIP 1231308129 et du numéro statistique REGON 362932312, au capital social de 167 137,60 PLN, e-mail : gdpr@packhelp.com, téléphone : +48 579 777 611

2. Finalités et bases juridiques du traitement des données à caractère personnel

Le Responsable du traitement traite les données afin de vous permettre de participer à la Promotion. La base du traitement est le consentement que vous avez exprimé (art. 6, par. 1, point a) du RGPD).

Si vous concluez avec le Responsable du traitement un contrat portant sur les services ou les produits proposés dans le cadre de la Promotion, le Responsable du traitement traitera également vos données à caractère personnel aux fins de l'exécution de ce contrat. La base du traitement sera alors l'art. 6, par. 1, point b) du RGPD.

Le Responsable du traitement ne prend pas à votre égard de décision fondée exclusivement sur un traitement automatisé, y compris le profilage.

3. Destinataires des données

Le Responsable du traitement peut communiquer vos données à caractère personnel à ses sous-traitants (entités aux services desquelles il recourt pour le traitement), tels que :

1. les fournisseurs de services informatiques ;
2. les entités fournissant des services comptables ;
3. les entités fournissant des services marketing ;
4. les entités coopérant à l'organisation de la Promotion.

Le Responsable du traitement est également habilité à communiquer les données à caractère personnel à d'autres entités lorsqu'une telle obligation résulte des dispositions légales.

Le Responsable du traitement ne transfère pas de données à caractère personnel vers des pays tiers, à l'exception de la mise à disposition des données aux sous-traitants du Responsable du traitement (entités qui traitent les données pour son compte) qui lui fournissent des services informatiques ; le Responsable du traitement ne recourt qu'à des entités qui garantissent la conformité de leur activité au RGPD.

4. Durée de conservation des données

Les données à caractère personnel collectées afin de vous permettre de participer à la Promotion sont conservées par le Responsable du traitement pendant une durée maximale de 3 ans à compter de la clôture de la Promotion ou jusqu'à la prescription des prétentions susceptibles d'être liées à la Promotion.

Les données obtenues aux fins de l'exécution du contrat sont traitées par le Responsable du traitement pendant une durée de 3 ans à compter du jour de l'exécution du contrat ou jusqu'à la prescription des prétentions susceptibles d'être liées au Contrat.

5. Droits des personnes concernées

Vous disposez des droits suivants :

1. le droit d'accès aux données à caractère personnel et le droit d'en recevoir une copie ;
2. le droit de rectification des données à caractère personnel ;
3. le droit à l'effacement des données à caractère personnel ;
4. le droit de demander la limitation du traitement des données ;
5. le droit à la portabilité des données à caractère personnel ;
6. le droit d'opposition au traitement des données à caractère personnel ;
7. le droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle.

Étant donné que le traitement des données a lieu sur la base du consentement, vous disposez également du droit de retirer à tout moment votre consentement au traitement des données à caractère personnel. Le retrait du consentement n'affecte pas la licéité du traitement effectué sur la base du consentement avant son retrait.

Afin d'exercer les droits susmentionnés, vous pouvez contacter le Responsable du traitement.

6. Information sur le caractère volontaire ou obligatoire de la fourniture des données

La fourniture de vos données est volontaire, toutefois, sans celle-ci, il est impossible

[Note du traducteur : le texte du document source s'interrompt à cet endroit – la dernière phrase est incomplète dans l'original.]